

CONTRÔLE SUR PIECES EHPAD « GERMAINE LEDAN » MATIGNON
JANVIER 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription n° 1 (Ecart n°1)	Soumettre le Projet d'Établissement à l'avis du Conseil de Vie Sociale	3 mois	Relevé de conclusions du CVS
Gouvernance	Prescription n°2 (Ecart n°2)	Mettre en place la commission de coordination gériatrique	6 mois	Envoi de l'ordre du jour et des invitations
Gouvernance	Prescription n°3 (Ecart n°3)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	immédiat	Contrat de travail du médecin coordonnateur

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation n°1 (remarque n°1)	Élaborer un organigramme précisant les liens hiérarchiques et fonctionnels
Gouvernance	Recommandation n°2 (remarques n°2 et 3)	Améliorer la formalisation des fonctions de direction : <ul style="list-style-type: none"> - En élaborant une procédure écrite et validée contenant les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction, - En Organisant des réunions de direction, et en diffusant les décisions de direction et leur mise en œuvre.
Gouvernance	Recommandation n°3 (Remarque n°4)	Mettre à jour le règlement de fonctionnement afin de fiabiliser l'information des usagers en matière de signalement
Ressources humaines	Recommandation n°4 (Remarque n°5)	Élaborer un document relatif à l'accompagnement des personnels faisant fonction.
Ressources humaines	Recommandation n°5 (Remarque n°6)	Former le personnel impliqué dans la prise en charge médicamenteuse sur le sujet.
Ressources Humaines	Recommandation n°6 (Remarque n°7)	Décliner dans le plan de continuité d'activité les actions mises en place au sein de l'établissement pour assurer la continuité de la prise en charge.
Gestion des risques	Recommandation n°7 (Remarque n°8)	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.